



Conseil économique et social

Distr. générale
5 avril 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

Cinquante-neuvième réunion plénière

Genève, 14-16 juin 2011

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Organisation des réunions de la Conférence des statisticiens européens et de son Bureau

Organisation des réunions de la Conférence des statisticiens européens et de son Bureau

Note du secrétariat

Résumé

La présente note décrit deux questions à débattre concernant l'organisation des réunions plénières de la Conférence des statisticiens européens et des réunions de son Bureau.

La première question est celle de la fréquence des réunions du Bureau de la Conférence des statisticiens européens. En 2009, la Conférence a décidé d'expérimenter un calendrier des réunions du Bureau différent de celui stipulé dans les Règles régissant les travaux de la Conférence des statisticiens européens et de son Bureau (ECE/CES/2007/8). Le Bureau a débattu des résultats de l'expérience en février 2011 et propose de revenir à la fréquence de ses réunions telle que prévue dans les Règles.

La deuxième question concerne la durée et la date des réunions plénières de la Conférence. Jusqu'ici, la réunion plénière a eu lieu juste avant ou après la réunion du Comité des statistiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou de son prédécesseur, le Groupe de haut niveau. Le secrétariat de l'OCDE et le Président du Comité des statistiques prévoient de rallonger la réunion du Comité des statistiques et de la tenir en avril les années paires. Cela aura une incidence sur l'organisation des réunions plénières de la Conférence des statisticiens européens si ces deux réunions continuent d'être tenues l'une à la suite de l'autre. Toute modification des modalités et de la durée de la réunion plénière de la Conférence doit être décidée par la Conférence des statisticiens européens.

I. Fréquence des réunions du Bureau de la Conférence des statisticiens européens

1. Les *Règles régissant les travaux de la Conférence des statisticiens européens et de son Bureau* (ECE/CES/2007/8) stipulent ce qui suit concernant l'organisation des réunions du Bureau de la Conférence:

«11. Fonctionnement du Bureau

a) Les réunions du Bureau se tiennent en principe en février et en octobre de chaque année. Eu égard aux sujets à traiter ainsi qu'à la nécessité d'assurer la participation de tous les experts du secrétariat, la réunion de février devrait se tenir à Genève;

b) D'autres réunions du Bureau peuvent être organisées en marge de la réunion plénière annuelle;

c) Les membres du Bureau ou le Président de la Conférence pourraient, selon que de besoin, décider de convoquer d'autres réunions.».

2. En juin 2009, la Conférence a décidé d'expérimenter un calendrier des réunions du Bureau de la Conférence différent de celui stipulé plus haut. Les alinéas *a*, *b*, et *c* du point 11 de ces Règles ont été suspendus pour deux ans afin de modifier à titre expérimental la fréquence et la durée des réunions du Bureau (voir par. 77 et 78 du Rapport de la Conférence, document ECE/CES/76). Une brève réunion d'une durée d'une heure à une heure et demie serait organisée juste avant ou après la réunion de la Commission de statistique de l'ONU en février, ainsi qu'une réunion d'une journée juste avant ou après la réunion plénière de la Conférence en juin et une réunion de deux journées en octobre-novembre.

3. La période d'essai de deux ans s'achève en 2011. Le Bureau a débattu des résultats de cette expérience à sa réunion du 23 février 2011 et conclu ce qui suit (voir par. 26 du rapport de la réunion, document ECE/CES/2011/14):

«26. Le Bureau a décidé de revenir à la fréquence de réunions telle que prévue dans les Règles régissant les travaux de la Conférence des statisticiens européens et de son Bureau (ECE/CES/2007/8), à savoir une réunion au printemps (février) et une réunion à l'automne (octobre). La réunion du printemps pourrait être tenue juste avant ou après une autre réunion de haut niveau à laquelle la plupart des membres du Bureau de la Conférence participeraient.».

4. Le choix du lieu des réunions du Bureau de la Conférence a été laissé aux nouveaux membres du Bureau qui seront élus en juin 2011. Il a été jugé souhaitable qu'il y ait une alternance régulière entre l'Europe et l'Amérique du Nord, comme par le passé.

A. Points à traiter

5. Compte tenu de la décision du Bureau, il est proposé que l'alinéa *a* de l'article 11 des *Règles régissant les travaux de la Conférence des statisticiens européens et de son Bureau* soit libellé comme suit:

«a) Les réunions du Bureau se tiennent en principe en février et en octobre de chaque année. Il est souhaitable qu'elles se tiennent en alternance en Europe et en Amérique du Nord et que la réunion du printemps ait lieu juste avant ou après une autre réunion de haut niveau à laquelle la plupart des membres du Bureau de la Conférence participeront.».

II. Durée et date des réunions plénières de la Conférence des statisticiens européens

6. Les réunions plénières de la Conférence des statisticiens européens sont organisées selon les modalités adoptées à la cinquantième réunion plénière de la Conférence, sur deux jours et demi (voir ECE/CES/62). Elles comprennent deux séminaires d'une journée et une séance dite «officielle» d'une demi-journée. Un des séminaires est consacré à un thème lié aux questions fondamentales des systèmes statistiques. L'autre porte sur des questions nouvelles. Lors de la partie «officielle» de la réunion plénière, des décisions sont prises, concernant par exemple l'approbation finale des directives, des recommandations, des suites à donner aux études approfondies, du Programme statistique de la Commission économique pour l'Europe (CEE), etc.

7. La Conférence est une instance ouverte à tous les pays et organisations internationales actifs dans le domaine de la statistique dans la région de la CEE et au-delà. Les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) participent aux travaux de la Conférence depuis le milieu des années 90, tout comme, depuis quelques années, des pays n'appartenant ni à la CEE ni à l'OCDE. La Conférence des statisticiens européens a fait la preuve de son utilité en coordonnant de manière efficace les travaux internationaux en matière de statistique dans la région, en initiant des activités menées conjointement par des organisations internationales et en adoptant des directives et des recommandations de portée mondiale.

8. Les modalités adoptées à la cinquantième réunion plénière de la Conférence sont appliquées avec succès depuis 2003. Elles permettent de débattre de questions qui présentent un intérêt au regard des systèmes statistiques des pays développés comme des pays en développement. Plus important encore, cette organisation a permis de rapprocher les deux groupes de pays et de préparer les pays en transition à relever les défis à venir. Au fil des ans, cette approche a contribué au développement des systèmes statistiques de nombreux pays en transition destinés à devenir membres de l'Union européenne et de l'OCDE.

A. Raisons poussant à examiner la question de la durée et de la date des réunions plénières de la Conférence des statisticiens européens

9. Depuis la création de la Réunion de haut niveau des statisticiens en chef de l'OCDE (renommée Comité des statistiques de l'OCDE (CSTAT)), les réunions annuelles de la Conférence des statisticiens européens et du CSTAT ont lieu l'une à la suite de l'autre. Cet arrangement a été mis en place afin de tirer le meilleur parti du temps disponible et de faciliter les déplacements des participants aux deux réunions.

10. Récemment, le secrétariat de l'OCDE et le Président du CSTAT ont émis l'opinion que la réunion annuelle du CSTAT devrait être rallongée en raison de la nécessité d'ajouter des points à son ordre du jour, notamment les questions d'accession et de renforcement de la participation ou encore une session commune avec l'un des comités spécialisés de l'OCDE. Le secrétariat de l'OCDE souhaiterait donc rallonger la réunion du Comité des statistiques de telle sorte qu'elle dure deux jours, contre un jour et demi actuellement.

11. Cette mesure aurait pour conséquence de porter la durée totale des deux réunions à quatre jours et demi si les deux organes continuent de tenir leur réunion respective l'une à la suite de l'autre, soit une demi-journée de plus qu'à l'heure actuelle. Cependant, certains ont craint que cette durée soit trop longue et proposé que la réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens soit raccourcie pour compenser le rallongement de la réunion du CSTAT.

12. Il a également été proposé que le Comité des statistiques de l'OCDE se réunisse en avril les années paires (2012, 2014, etc.) en vue d'examiner et d'arrêter définitivement son budget et son programme de travail biennaux.

13. Comme les réunions de la Conférence et du CSTAT étaient jusqu'à présent tenues l'une à la suite de l'autre, ces plans ont aussi une incidence sur les réunions plénières de la Conférence. À cet égard, le Bureau de la Conférence a débattu de la date et de la durée de la réunion plénière de la Conférence à ses réunions de novembre 2010 et février 2011.

B. Dates des réunions plénières de la Conférence des statisticiens européens

14. Depuis 1952, les réunions plénières de la Conférence des statisticiens européens ont lieu au cours de la deuxième semaine de juin. Au fil des ans, les autres réunions internationales des chefs des services nationaux de statistique se sont adaptées à ces dates afin d'éviter tout conflit de calendrier. Depuis le milieu des années 90, la CEE organise une réunion pour les chefs des services de statistique des pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) et du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA)¹ juste avant ou après la réunion de la Conférence des statisticiens européens, en coordination avec le Comité des statistiques de la CEI. En outre, le secrétariat de la CEE organise depuis longtemps des réunions d'experts intergouvernementales qui se tiennent traditionnellement entre mi-avril et mi-mai. Comme ces réunions exigent un travail de préparation important de la part de membres clefs du personnel de direction, le secrétariat n'est pas en mesure d'assurer l'organisation d'une réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens en avril/mai en parallèle des grandes réunions d'experts.

C. Durée de la réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens

15. Différentes opinions ont été exprimées par les membres du Bureau de la Conférence concernant la durée de la réunion plénière de la Conférence. Certains membres du Bureau sont favorables à la tenue de la réunion plénière sur deux jours, tandis que d'autres s'opposent fermement au raccourcissement de la réunion. Il a été proposé de tenir en alternance une réunion plénière de deux jours et éventuellement une réunion plus longue (jusqu'à trois jours, dont deux séminaires), une année sur deux, si les réunions plénières de la Conférence et les réunions du Comité des statistiques de l'OCDE n'ont pas lieu en même temps les années paires.

16. À sa réunion de février 2011, le Bureau est arrivé aux conclusions suivantes (voir ECE/CES/2011/14, par. 24 et 25):

«24. Le Bureau élaborera, pour la réunion plénière de 2011 de la Conférence des statisticiens européens, une proposition concernant l'organisation des futures réunions plénières de la Conférence. Les réunions plénières de la Conférence continueront de se tenir la deuxième semaine de juin comme c'est le cas depuis sa création en 1952.

25. Les années impaires, lorsque la réunion plénière de la Conférence est tenue juste avant ou après la réunion du CSTAT de l'OCDE, sa durée sera de deux jours:

¹ Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan.

une journée consacrée au débat de fond et à la prise de décisions, et une journée consacrée à un séminaire. Les années paires, si la réunion du CSTAT a lieu en avril, la réunion plénière de la Conférence pourrait durer plus de deux jours.».

D. Points à traiter

17. Toute modification des modalités et de la durée de la réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens doit être décidée par la Conférence. Celle-ci est invitée à examiner les propositions ci-après, formulées par le Bureau de la Conférence à sa réunion du 23 février:

a) Les réunions plénières de la Conférence des statisticiens européens continueront de se tenir en juin;

b) Les années impaires, lorsque la réunion plénière de la Conférence a lieu juste avant ou après la réunion du CSTAT de l'OCDE, sa durée sera de deux jours: une journée consacrée au débat de fond et à la prise de décisions, et une journée consacrée à un séminaire;

c) Les années paires, la réunion plénière de la Conférence pourrait durer plus de deux jours.
